



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**10/12/2025 - 20 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

**Présents :** Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Annick MAISSE, Madame Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

**Excusée :** Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, donne pouvoir à Madame Christelle MASSON

**Secrétaire de séance :** Mme Annick Maisse

**ORDRE DU JOUR**

- Le procès-verbal du conseil municipal du 12/11/2025 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération 2025 30 D Avis des communes sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Loire Forez agglomération**

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal a été lancée par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2022.

Dans un premier temps, les travaux se sont axés sur l'élaboration du diagnostic afin de brosser un premier portrait du territoire en analysant diverses thématiques (démographie, équipements, habitat, emploi et foncier économique, commerce, déplacements, environnement et paysages, patrimoine à protéger et à préserver, tourisme, activité agricole, analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers...).

Ce travail a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire auxquels devait répondre le PLUi. Ces enjeux ont été par la suite repris au sein du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dont les orientations ont été débattues en conseil municipal puis en conseil communautaire au cours du second semestre 2024. Il s'articule à ce jour autour de 4 axes principaux :

*« Axe 1 – Conforter le dynamisme économique et la création d'emplois, en répondant aux besoins du territoire et en préservant ses atouts ;*

*Axe 2 – Garantir aux habitants un cadre de vie de qualité et un habitat désirable et durable, pour tous ;*

*Axe 3 – Faciliter les mobilités et développer des modes de déplacements plus durables ;*

*Axe 4 – Préserver les ressources du territoire et prendre en compte les enjeux environnementaux.*

Afin de traduire les orientations du PADD tout en répondant aux spécificités locales, les plans de zonages ont identifié différentes zones et éléments de sur-zonage. L'ensemble de ces zones, prescriptions ou informations complémentaires trouvent leur traduction règlementaire au sein du règlement écrit.

En parallèle, ont également été établies des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces OAP sont de plusieurs types : patrimoniales, sectorielles, économiques, entrée de ville et thématiques. Ces différents types d'OAP ne se retrouvent pas obligatoirement dans toutes les communes et prennent en compte les spécificités locales.

Dès son lancement en 2022, le PLUi a fait l'objet d'une collaboration étroite entre les communes et Loire Forez agglomération. Une charte de collaboration a été mise en place, fixant les modalités de travail et les différentes instances. De nombreux échanges avec les communes ont été organisés et ont été nécessaires pour aboutir à un projet partagé.

Après avoir délibéré le conseil à l'unanimité donne un avis favorable au projet



**MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ**  
(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**10/12/2025 - 20 heures**

- Délibération 2025 31 D Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour, une abstention :

Donne un avis favorable au projet de classement des massifs forestiers à risque incendie sur le territoire communal, tel que présenté par les services de l'État.

Autorise Madame le Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Loire dans le délai imparti pour la consultation.

- Questions diverses**

- Madame le Maire informe le conseil que le prestataire du logiciel finance/Etat civil a contacté la mairie concernant l'arrêt prochaine de la maintenance de la version actuelle. Berger Levrault propose une version en ligne wemagnus, avec plusieurs accès. Cette année le coût est de 1423.56€ HT. La version standard proposée coûterait 1800€ HT avec tous les connecteurs compris, la version optimale coûterait elle 2420€ HT. Le coût de formation est de 500€ HT par jour (possibilité de mutualisation avec d'autres mairies). Ce sujet sera rediscuté lors d'un prochain conseil municipal.
- Un point est fait sur différentes parcelles communales sur lesquelles il reste des arbres tombés suite aux vents violents du 01/06/2025. La commission voirie se rendra sur place.
- Madame le Maire indique au conseil un signalement d'un puit sur une parcelle communale. L'agriculteur exploitant la parcelle sera contacté afin de le mettre en sécurité.
- Le conseil est informé que le poteau du panneau indiquant la Combe est cassé depuis les vents violents. Il sera remplacé par Loire Forez Agglomération début 2026.
- Suite au rendez vous avec l'expert d'assurance le 13 novembre Madame le Maire annonce au conseil que le dossier est clos et en attente de validation par Groupama.
- Madame le Maire informe le conseil que la mairie est toujours dans l'attente du deuxième devis pour la croix du Faux.
- Un point est fait sur les achats réalisés. Les meubles dans l'espace cuisine de la garderie ont été posés, le meuble pour les produits ménagers à l'école également et l'aspirateur a été changé. Pour les travaux en cours, les volets du 231 rue Antoine Lugnier seront posés et la fenêtre du 250 rue Antoine Lugnier sera regardée par Monsieur Jean-Yves BESSEY.
- Suite au dernier conseil, concernant la fin de maintenance par l'entreprise BEALEM au 01/01/2026 des équipements CVC de l'église et de la salle des fêtes Monsieur Vincent MOULIN a été contacté. Ne faisant pas le contrôle CTA et hotte il a été demandé un devis à l'entreprise concept chauffage pour une maintenance globale. Celui-ci sera envoyé au conseil dès réception pour validation.
- Madame le Maire informe le conseil que suite au passage du SDIIS pour le contrôle annuel des PEI ceux-ci sont déclarés non-conforme par manque de numéro et peinture abimée.
- Suite à la demande de Monsieur Jean-Yves BESSEY concernant la vacance de l'appartement 210 rue Antoine Lugnier Monsieur Frédéric Grandpierre répond que les travaux devraient commencer chez lui en février et que le déménagement devrait avoir lieu à ce moment-là.
- Monsieur Frédéric Grandpierre demande ou en ai le broyage des arbres sur le sectional du Montet. Madame le Maire l'informa que Sullivan Masson a été relancé.
- Mme Cindy TISSIER demande si la mairie pourrait bénéficier de l'isolation à 1€. Madame le Maire lui dit que cela va être vérifié.
- Madame le Maire informe le conseil que les travaux de sécurisation du bourg ont été fait. Le panneau d'entrée de commune sera quant à lui posé début 2026.



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**10/12/2025 - 20 heures**

- Monsieur Jean-Yves BESSEY demande des explications sur le plan de maçonnerie reçu pour le préau.
- Madame le Maire indique au conseil qu'EDF a été appelé concernant les poteaux toujours présents sur le parking de la salle des fêtes.
- Monsieur Laurent GRIOT se charge de contacter le département concernant le panneau présent sur le parking de la salle des fêtes pour enlèvement.
- Le conseil est informé que la mairie sera fermée pendant les vacances de fin d'année.

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00. La prochaine réunion est fixée pour le 14 janvier 2026 à 20h.*

Approuvé le 14/01/2026, à Roche-en-Forêt

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Annick Maisse

